

Commune de Castelnau de Mandailles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire a débuté la séance du Conseil Municipal du 28 mars en demandant d'observer une minute de silence en hommage au colonel Arnaud Beltrame, tué dans l'attentat de Trèbes (Aude).

Au cours de ses séances du 28 mars et 12 avril 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les points suivants :

Dénomination et numérotage des voies de la commune

Le conseil municipal a validé la démarche de dénomination et de numérotation des voies de la commune afin que les services de distribution, de livraison soient plus efficaces et que les services d'urgences soient plus rapides.

La géolocalisation précise des habitants est une nécessité avec le développement du e-commerce, des services à la personne à domicile, l'accès aux services, le développement des entreprises, les enjeux liés à la revitalisation de l'espace rural.

Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général. Elle concerne beaucoup d'acteurs économiques. Elle est un facteur clé de succès pour le développement du territoire et de l'attractivité économique, démographique et touristique de la commune.

Toutes les voies ouvertes à la circulation publique seront dénommées et tous les points d'accès seront numérotés.

Monsieur le Maire désigne son premier adjoint, Mathieu ANGLADE pour présider la commission en charge de ce projet.

Mise en place du prélèvement et du TIPI pour les factures de la cantine et de la garderie

La collectivité émet des factures pour les recettes de cantine et de garderie.

Actuellement ces factures sont réglées auprès de la trésorerie d'Espalion soit par chèque bancaire soit directement au guichet de la trésorerie (numéraire ou carte bancaire).

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé un service de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres payables par internet).

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à ce dispositif pour permettre aux familles de payer avec leur carte bleue ou de choisir le paiement par prélèvement.

Ce dispositif sera mis en place dès la rentrée scolaire en septembre 2018.

Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'entrée de Castelnau.

Le Conseil municipal a approuvé le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'entrée de Castelnau.

Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'Aveyron ingénierie

Compte tenu des actes à régulariser en matière routière ou de chemins ruraux, des délais d'établissement des actes notariés de faible importance, il est proposé d'établir des actes en la forme administrative, à ce titre, le conseil municipal a décidé de confier leur rédaction à Aveyron ingénierie.

Instruction des autorisations et actes d'urbanisme – tarifs 2018 d'Aveyron ingénierie et avenant à la convention.

La commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à Aveyron Ingénierie. Comme prévu dans la convention, les tarifs de cette prestation sont votés tous les ans par le conseil d'administration. Le conseil municipal a approuvé les tarifs 2018 qui restent inchangés.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

- *Section de fonctionnement* : Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **415 854,34 euros**, les recettes perçues sont de **757 040,84 euros**, la différence, augmentée du résultat reporté, laisse apparaître un excédent de **341 186,50 euros** qui est affecté au budget 2018.
- *Section d'investissement* : Les réalisations de l'exercice s'élèvent à **408 554,27 euros** en dépenses et à **393 154,11 euros** en recettes.

COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

- *Section d'exploitation* : Le montant des dépenses de l'exercice est de **104 419,72 euros**, les recettes s'élèvent à **147 755,41 euros**.
- *Section d'investissement* : Elle s'élève à **62 328,00 euros** en dépenses et à **221 901,03 euros** en recettes.

COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAÏQUE 2017

- *Section d'exploitation* : Le montant des dépenses de l'exercice est de **1 175,49 euros**, les recettes s'élèvent à **1 804,75 euros**.
- *Section d'investissement* : Elle s'élève à **565,47 euros** en dépenses et à **860,87 euros** en recettes.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, les taux 2018 restent donc inchangés à savoir :

Taux de la Taxe d'habitation.....	6.74%
Taux de la Taxe sur le Foncier bâti.....	8.60%
Taux de la Taxe sur le Foncier non bâti.....	26.90%

Le produit de la CFE, CVAE et des IFR est géré par les communautés de communes.

Ce produit est compensé par le versement des attributions de compensation par la communauté de communes.

BUDGET PRIMITIF 2018

La section de fonctionnement s'équilibre à **736 438,17 euros**.

L'autofinancement prévisionnel dégagé pour la section d'investissement est de **239 872,85 euros**.

La section d'investissement s'élève à **467 453,53 euros**, elle comprend le récapitulatif des travaux restant à réaliser au 31/12/2017 soit 130 627,79€, le remboursement du capital des emprunts 46 765 €, le déficit reporté de 15 400,16€ et l'inscription de nouveaux crédits 274 660,58 € pour:

- l'acquisition de matériel informatique pour l'école (tableau numérique)
- l'acquisition de mobilier (changement des radiateurs dans les gites)
- amélioration de l'éclairage public
- travaux pour l'accessibilité handicapée des bâtiments communaux.
- patrimoine : travaux de rénovation des bâtiments communaux.
- projet d'aménagement de l'entrée de Castelnau avec enfouissement des réseaux électriques et téléphone.
- la piste forestière de Lestrade

BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Le budget s'équilibre à **155 218,95 euros** en section d'exploitation et à **222 403,98 euros** en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2018

Le budget s'équilibre à **2 229,26 euros** en section d'exploitation et à **1 683,66 euros** en section d'investissement.

Les comptes administratifs, les comptes de gestion et les budgets sont approuvés par le conseil municipal.

Contrat d'entretien des cloches de Mandailles

Vu l'état du mécanisme des cloches de l'église de Mandailles, Le Conseil municipal décide de confier le contrat de maintenance à la société BODET CAMPANAIRE. Ce contrat concerne la visite annuelle et la vérification des systèmes mécaniques et électriques des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'église de Mandailles.

Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

À compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée. Le conseil municipal décide de déléguer cette fonction au SMICA.